



Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école

Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Juin 2023



This document is available in English under the title
Principal's Development Course.

Table des matières

Préface	1
Introduction	2
Section A : Fondements des cours menant à une QA	3
Perfectionnement professionnel en Ontario	3
Contexte d'apprentissage de l'Ontario	5
Agrément : programme de qualification additionnelle	7
Section B : Conception des cours menant à une QA	8
Qualification additionnelle – Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école	8
Exigences liées aux cours menant à une QA	8
Contenu obligatoire du cours - Droits de la personne et équité	9
Contenu additionnel du cours	10
Ressources	14
Annexe 1	15
Annexe 2	17



Préface

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des rédactrices et rédacteurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours, ainsi que des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections :

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Cette section expose les éléments fondamentaux du contenu du cours. Le système d'éducation de l'Ontario tient compte de ces éléments pour favoriser le bien-être du pédagogue et de l'apprenant; ils sont essentiels à la création d'un milieu d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif pour tous les apprenants et les pédagogues.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Cette section examine les dispositions réglementaires et les concepts de base qui forment les conditions d'agrément pour tous les cours menant à une QA. Elle expose également les éléments particuliers du contenu qui permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences relatives au cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenant» fait référence aux élèves.

Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française
- écoles publiques de langue anglaise
- écoles catholiques de langue française
- écoles catholiques de langue anglaise
- écoles des Premières Nations
- écoles provinciales
- écoles privées
- écoles indépendantes
- milieux urbains
- milieux ruraux
- régions éloignées.

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le règlement.

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Placer les intérêts et le bien-être des apprenantes et apprenants au premier plan est au cœur de l'enseignement en Ontario.

Perfectionnement professionnel en Ontario

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante. Les pédagogues participent à des activités de perfectionnement professionnel dans l'objectif d'améliorer le rendement des apprenants de la province.

Les pédagogues suivent un programme de formation initiale à l'enseignement de quatre sessions afin d'obtenir les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Tout au long de leur carrière, ils continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel adoptant diverses formes, dont des séances offertes par le ministère de l'Éducation, par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires; des lectures professionnelles; et des cours menant à une QA.

Les cours menant à une QA sont conçus par des pédagogues et ont pour objectif de guider et d'améliorer l'exercice professionnel. Ces cours permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et compétences en matière de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques. Ils soutiennent également l'exercice professionnel en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative.

Le *Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école* est conçu pour explorer de façon proactive les dimensions du leadership liées à la gestion efficace d'écoles financées par les fonds publics. Les candidates et candidats augmenteront leur capacité à favoriser l'amélioration de l'école. Encadré dans un fondement antioppression, les candidats analyseront les enjeux et développeront des stratégies pour cibler et éliminer les barrières à l'échelle de l'école et du système afin d'inculquer une culture qui favorise la réussite, le bien-être et l'apprentissage tout au long de la vie des apprenants.

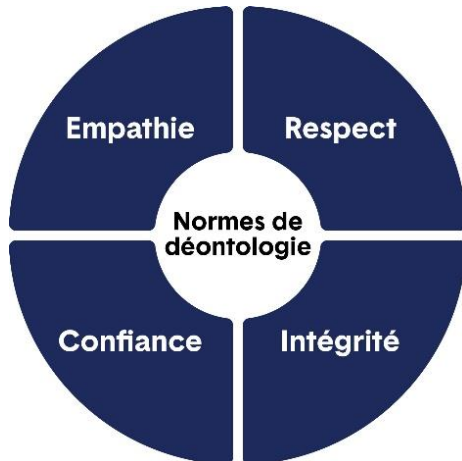
Les pédagogues s'appuient sur les *Fondements de l'exercice professionnel* pour guider leur perfectionnement professionnel.

Le cours menant à la QA de *Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école* reflète **les théories et processus d'apprentissage des adultes** qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et l'enquête. Les instructeurs facilitent les pratiques d'apprentissage chez les adultes, ce qui permet aux candidats de vivre des expériences d'apprentissage liées à l'enseignement aux apprenants, à leur apprentissage et à leur évaluation.

Cadre de formation de la profession enseignante

Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les occasions et processus qui appuient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues. Les cours menant à une QA permettent aux pédagogues de mettre à profit et de faire progresser leurs connaissances, leurs compétences, leurs pratiques et leurs valeurs.

Normes de déontologie de la profession enseignante



Normes d'exercice de la profession enseignante



Vous pouvez consulter ces ressources fondées sur les normes sur le [site web de l'Ordre](#).

Contexte d'apprentissage de l'Ontario

Les pédagogues de l'Ontario reconnaissent que l'apprentissage est influencé par les forces, les besoins, les champs d'intérêt et les identités individuels de l'apprenante et l'apprenant. L'éducation en Ontario est complexe et dynamique. Les écoles de l'Ontario sont des communautés d'apprentissage qui reflètent la diversité de la province. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario sert de fondement à une éducation équitable, inclusive et accessible.

La profession enseignante en Ontario continue d'évoluer en réponse à la diversité actuelle et changeante des apprenantes et apprenants. Ainsi, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques. Grâce au perfectionnement professionnel continu, ils approfondissent leur compréhension des principes énoncés ci-dessous. Ce faisant, ils enrichissent leurs pratiques professionnelles pour appuyer l'apprentissage et pour favoriser le bien-être de chaque apprenant.

Fondement antioppression

Un fondement antioppression reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice et d'inégalité. Il reconnaît que des préjugés et des suppositions liés au pouvoir et aux privilèges influencent l'apprentissage des pédagogues et des apprenants, et ont une incidence sur leur bien-être. Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle commune de cerner et de remettre en question les obstacles individuels et systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, et de favoriser le bien-être et l'inclusion de chaque apprenant.

Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en explorant et en intégrant les histoires, les perspectives et les systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la conversation et la collaboration avec les communautés autochtones les guideront sur la voie de la réconciliation.

Politique d'aménagement linguistique

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux membres de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident le droit à une instruction dans leur langue maternelle.

En Ontario, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit le mandat unique des écoles de langue française. Les pédagogues agissent à titre d'ambassadeurs et promeuvent la langue française et la culture francophone auprès des apprenantes et apprenants. Ils approfondissent leur compréhension de l'identité linguistique et culturelle des apprenants francophones. Ils développent ensemble un sentiment d'appartenance à la francophonie en Ontario, au Canada et dans le reste du monde.

Accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous est ancrée dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et la diversité sont des éléments fondamentaux de l'enseignement et de l'apprentissage au quotidien.

L'accessibilité crée des occasions à chaque apprenant de participer pleinement à leur apprentissage, de mettre en valeur leurs capacités et de bénéficier de tous les aspects du système d'éducation. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation, de contenus accessibles et d'une conception inclusive pour l'enseignement et l'apprentissage tient compte des forces et des besoins de chaque apprenant.

Apprentissage pour tous : éducation de l'enfance en difficulté

Les pédagogues croient que tous les élèves peuvent apprendre. Comme le prévoit la *Loi sur l'éducation*, les pédagogues sont tenus de fournir des programmes et des services qui sont adaptés aux forces et aux besoins de chaque apprenant. Des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des faits et centrées sur l'apprenant offrent des occasions équitables pour tous. Des milieux d'apprentissage inclusifs respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif et physique.

Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre* ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.
 - 5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.
6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.
Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, comme approuvé par le registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre réussit un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

Qualification additionnelle – Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école

Le *Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école* est conçu pour aider les candidats à acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour défendre et promouvoir l'équité et les droits de la personne en tant que direction ou direction adjointe dans les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario. Le programme permet aux pédagogues d'explorer les domaines du leadership dans le Cadre de leadership de l'Ontario pour :

- diriger et gérer efficacement dans des contextes caractérisés par le changement et la complexité;
- cerner et réagir aux barrières systémiques;
- développer leurs capacités personnelles et professionnelles.

Exigences liées aux cours menant à une QA

Le *Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école* permet aux candidates et candidats de faire progresser leur pratique professionnelle et leurs objectifs d'apprentissage afin d'assurer le maintien d'un milieu scolaire sécuritaire et inclusif qui garantit que chaque apprenant puisse profiter d'occasions d'apprentissage équitables. Ils seront exposés à la nouvelle législation et à la législation en vigueur (annexe 1), ainsi qu'à des ressources (annexe 2) à explorer dans le contexte du cours.

La ligne directrice du *Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école* est constituée d'une liste d'éléments requis répartis en catégories. Les éléments requis peuvent être regroupés dans n'importe quelle combinaison dans le cours menant à une QA. Dans les 125 heures minimum, les candidats doivent compléter les éléments requis dans la catégorie «Droits de la personne et équité» pour obtenir la qualification additionnelle du *Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école*.

Aux fins d'agrément, tous les éléments requis doivent être évidents dans le cours.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

Le *Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école* permet aux candidats de développer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences dans un rôle de leadership par rapport aux éléments requis suivants :

Contenu obligatoire du cours – Droits de la personne et équité

Fondement antioppression

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre des programmes et des pratiques
- traitement des préjugés, de la discrimination et des barrières individuels et systémiques (p. ex., représentation disproportionnée d'apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés) ainsi que des manifestations de pouvoir et de privilèges
- culture réactive qui favorise l'inclusion en vue d'appuyer l'apprentissage et le bien-être des apprenants et du personnel.

Normes de déontologie de la profession enseignante et Normes d'exercice de la profession enseignante

- importance des *Normes de déontologie de la profession enseignante* et des *Normes d'exercice de la profession enseignante* comme fondements théoriques dans le *Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école*
- identité professionnelle, les connaissances et le leadership éthiques, et pratiques collectives, comme l'énoncent les *Fondements de l'exercice professionnel* pour guider la planification des programmes
- pratiques autoréflexives, soutenues par le mentorat, pour améliorer l'autoefficacité et le bien-être personnel (p. ex., concepts d'intelligence émotionnelle, ressources de leadership personnelles et autosoins) afin de développer des relations positives et efficaces avec les intervenants.

Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuits

- culture au sein des écoles et du système respectueuse des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans les pratiques pédagogiques et les processus d'apprentissage
- leadership préconisant des pratiques qui répondent à la *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- connaissance de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Politique d'aménagement linguistique (PAL)

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et les politiques connexes au *Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école*
- leadership participatif visant l'apprentissage tout au long de la vie, le développement identitaire et la pédagogie en milieu minoritaire

- processus et pratiques liés à l'enseignement et à l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- environnement d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation

Lois et règlements de l'Ontario

- lois (p. ex., *Code des droits de la personne* de l'Ontario, *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap. 15, *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et *Loi sur la protection et la promotion de la santé*) et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne, l'accessibilité et la protection de la vie privée pour tous
- obligations légales et responsabilités éthiques des directions d'école conformément à la législation municipale, provinciale, fédérale et internationale en vigueur, et responsabilités de la pratique professionnelle qui y sont associées.

Accessibilité pour tous

- législation et politiques qui soutiennent l'accessibilité (p. ex., *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, L.O. 2005, chap. 11)
- défense pour l'accès aux services, aux soutiens et aux technologies d'assistance pour appuyer l'apprentissage et favoriser l'inclusion de chaque apprenant
- planification, élaboration et mise en œuvre de programmes qui intègrent la différenciation pédagogique, la conception universelle de l'apprentissage, l'enquête et l'apprentissage par expérience
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques.

Apprentissage pour tous – éducation de l'enfance en difficulté

- leadership pour soutenir la mise en œuvre de stratégies (p. ex., adaptations du milieu d'apprentissage et modifications des attentes du curriculum) et de services qui répondent aux intérêts et aux besoins de chaque apprenant
- processus inclusifs pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'enseignement individualisé (PEI) et plan de transition de chaque apprenant qui intègrent la voix et les perspectives de tous concernés
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions.

Contenu additionnel du cours

Curriculum de l'Ontario actuel et politiques, cadres de travail, stratégies et ressources du ministère de l'Éducation qui y sont liés

- soutien à l'intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation
- leadership pédagogique dans le cadre de la gestion opérationnelle et organisationnelle
- conception, évaluation et mise en œuvre de politiques, de procédures, de pratiques et de programmes à l'échelle locale et du conseil scolaire

- conception de programmes et mise en œuvre des principes et des processus qui correspondent au curriculum, aux politiques, aux cadres de travail, aux lignes directrices, aux stratégies et aux ressources de l'Ontario
- politiques, processus et pratiques qui favorisent l'ouverture à l'innovation, les approches pédagogiques culturellement inclusives et la démocratisation du savoir.

Mise en pratique des recherches en éducation

- recherches et littérature récentes liées au présent *Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école* pour approfondir et progresser dans la pratique en leadership, y compris le leadership en milieu minoritaire (p. ex., compétences en communication adaptées à la culture et intelligence émotionnelle)
- recherches qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société et leur incidence sur l'apprentissage et le bien-être
- fondements théoriques pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques scolaires à l'appui de l'apprentissage, de l'inclusion, de l'équité et de la diversité.

Mise en application des théories d'apprentissage et d'enseignement

- théories et pratiques liées à la pédagogie et à l'andragogie qui appuient l'apprentissage dans un milieu inclusif
- cadres de travail théoriques et principes fondamentaux qui sous-tendent le *Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école*
- théories sur le développement et le façonnement de l'identité pour orienter les pratiques qui appuient le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de chaque apprenant
- théories d'apprentissage pour développer le profil et les identités des apprenants.

Pédagogie centrée sur l'apprenant

- culture où la voix et les perspectives de l'apprenant font partie intégrante du processus d'apprentissage, des prises de décisions partagées et du leadership pour favoriser une communauté collaborative d'apprenants autonomes
- processus qui lient le curriculum aux identités, aux intérêts, aux forces, aux enquêtes et aux besoins de chaque apprenant
- leadership dans la conception des programmes et des stratégies qui répondent à l'expérience vécue, aux histoires et au développement de chaque apprenant.

Soutiens pour les apprenants

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif et physique de chaque apprenant
- démarche par étapes dans la conception des programmes et la prestation des services qui répondent aux besoins de chaque apprenant
- pédagogies critiques et pratiques à l'appui du bien-être et de l'efficacité de l'apprenant.

Pédagogie et évaluation

- stratégies pour soutenir le personnel à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques qui favorisent l'acquisition des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interpréter l'information, exprimer des idées et interagir avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- stratégies et interventions visant l'intégration des compétences transdisciplinaires, disciplinaires et professionnelles ainsi que les attitudes porteuses de réussite scolaire et du bilinguisme
- processus d'enseignement et d'évaluation qui mettent à l'honneur les profils d'apprentissage, les identités, les forces et les expériences de chaque apprenant
- modèles de planification, de développement de ressources et de pratiques d'évaluation qui facilitent l'intégration curriculaire
- processus et pratiques d'évaluation pour :
 - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage)
 - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant qu'*apprentissage)
 - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage)
- stratégies pour souligner l'importance de l'apprentissage par l'enquête et des compétences transférables
- ressources pour améliorer les connaissances professionnelles et encourager des pratiques pédagogiques innovantes et inclusives.

Planification des itinéraires d'études et des transitions

- processus et pratiques qui appuient toutes les transitions
- conception, mise en œuvre et évaluation du *Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie*, lequel appuie les apprenants à prendre des décisions éclairées sur leurs objectifs personnels, d'apprentissage, et de carrière et de vie dans leur Plan d'itinéraire d'études
- conception du curriculum selon les objectifs d'apprentissage, de carrière et de vie des apprenants
- stratégies pour engager les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, les Gardiennes et Gardiens du savoir, et la communauté élargie, à appuyer l'itinéraire d'études et les objectifs de l'apprenant
- pratiques pour développer les compétences transférables afin de soutenir l'apprentissage toute la vie.

Milieu d'apprentissage sécuritaire, équitable et inclusif

- politiques et processus pour créer et maintenir des milieux d'apprentissage inclusifs qui respectent la diversité et qui encouragent la pensée critique
- milieux d'apprentissage inclusifs pour favoriser la voix et les perspectives, le leadership, l'enquête et la responsabilisation de l'apprenant
- pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sécuritaires, inclusifs et sains pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés et les Gardiennes et Gardiens du savoir.

Enseignement et apprentissage basés sur les principes de l'apprentissage électronique

- processus et stratégies pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- ressources technologiques et de communication pour approfondir les connaissances professionnelles à l'appui de l'apprentissage et de la responsabilisation
- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bien-être de l'apprenant.

Pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture

- stratégies relatives à la création et au maintien d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et respecte le pluralisme de la communauté de langue française
- soutien à la mise en œuvre de l'approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture qui reflètent une compréhension des diverses identités de chaque apprenant
- pédagogie culturellement inclusive à l'appui de la conception, de la planification et de l'élaboration des programmes
- ressources pédagogiques culturellement inclusives qui appuient l'apprentissage pour favoriser l'engagement et le bien-être de l'apprenant
- concepts d'appropriation culturelle et d'appréciation culturelle.

Justice sociale et citoyenneté démocratique

- politiques et programmes scolaires liés à la citoyenneté démocratique dans des contextes locaux, nationaux et mondiaux pour promouvoir la justice sociale
- leadership qui engage les apprenants, les pédagogues et le personnel scolaire en tant que citoyens actifs, démocratiques et mondiaux pour soutenir la durabilité sociale et économique
- culture qui favorise la prise de risque responsable, le discours professionnel et la diversité des pensées
- leadership qui facilite l'établissement de consensus, la démocratie participative et l'autonomisation au sein des écoles et de la communauté.

Durabilité environnementale

- responsabilités partagées et partenariats qui favorisent la justice écologique, comme l'énoncent les *Fondements de l'exercice professionnel*
- intégration de politiques et de pratiques liées à la durabilité environnementale dans le fonctionnement et les programmes de l'école
- processus qui engage les apprenants, le personnel des écoles et les intervenants dans la durabilité environnementale.

Responsabilité partagée pour l'apprentissage

- leadership avec les apprenants, le personnel scolaire, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteuses, les Aînés, les Gardiennes et Gardiens du savoir et la communauté pour soutenir l'apprentissage, les identités et le bien-être de la communauté scolaire
- processus de communication et de collaboration adaptés à la culture et pertinents pour nouer le dialogue avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteuses, les Aînés, les Gardiennes et Gardiens du savoir, le personnel de l'école et du conseil scolaire, et les organismes communautaires
- partenariats avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteuses, les Aînés et les Gardiennes et Gardiens du savoir qui valorisent une prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadership
- stratégies pour engager les familles, les personnes responsables de la garde d'enfants, les tuteurs et tuteuses, les Aînés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir dans des activités visant le développement linguistique, culturel et éducatif des apprenants
- développement de projets scolaires-communautaires complémentaires au curriculum et à la programmation culturelle
- relations avec les fédérations, les conseillères et conseiller scolaires et les intervenants à l'échelle locale, communautaire et provinciale pour soutenir l'apprentissage.

Communautés d'apprentissage professionnel

- leadership au sein des communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective
- recherche et leadership pour améliorer la pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus
- processus, pratiques et stratégies pour favoriser la collaboration avec les pédagogues et le personnel scolaire afin de soutenir leur apprentissage professionnel continu.

Ressources

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Cours de perfectionnement des directrices et directeurs d'école* sont accessibles sur le site web de [l'Ordre](#) et le site web du [ministère de l'Éducation de l'Ontario](#).

Annexe 1

Législation

La liste ci-dessous devra être modifiée pour tenir compte des changements de la législation.

- *Charte canadienne des droits et libertés*, L.R.O. 1982, chap. 23
- *Code des droits de la personne*, L.R.O. 1990, chap. H.19
- *Code des droits de la personne de l'Ontario*
- *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
- *Loi contre le racisme* (2017)
- *Loi pour des écoles tolérantes*, L.O. 2012, chap. 5
- *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. M.56
- *Loi Sabrina*, L.O. 2005, chap. 7
- *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, L.O. 2005, chap. 11
- *Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance*, L.O. 2014, chap. 11, annexe 1
- *Loi sur la réduction de la pauvreté*, 2009
- *Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie*, L.O. 1997, chap. 4
- *Loi sur la profession enseignante*, L.R.O. 1990, chap. T.2
- *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, L.R.O. 1990, chap. O.1
- *Loi sur la santé mentale*, L.R.O. 1990, chap. M.7 et législation
- *Loi sur le divorce*, L.R.C. 1985, chap. 3 (2^e supp.)
- *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2. (ainsi que tous les règlements pris en application de cette loi)
- *Loi sur les services en français de l'Ontario*, L.R.O., 1990, chap. F.32
- *Loi sur l'immunisation des élèves*, L.R.O. 1990, chap. I.1
- *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation*, L.O. 1996, chap. 11
- *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, L.O. 1996, chap. 12 (ainsi que les règlements pris en application de cette loi)
- *Loi sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, L.O. 2007, chap. 7, annexe 8
- *Loi sur les Indiens*, L.R.C. 1985, chap. I.5
- *Loi sur les normes d'emploi*, L.O. 2000, chap. 41
- *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, L.C. 2002, chap. 1

- *Loi sur les jeunes contrevenants*, L.R.C. 1985, chap. Y.1
- Normes de santé publique de l'Ontario : exigences relatives aux programmes, aux services et à la responsabilisation (les Normes)
- Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française (PAL) [2004.

Considérations supplémentaires :

- droits linguistiques et écoles de langue française
- effets de la *Loi sur la négociation collective dans les conseils scolaires*, de la *Loi sur les relations de travail* et de la *Loi sur les normes d'emploi*
- effets du *Code des droits de la personne* de l'Ontario et motifs de discrimination interdits par le Code
- effets de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*
- effets de la *Charte canadienne des droits et libertés*, y compris les droits à l'instruction dans la langue de la minorité
- effets du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- effets de la *Loi sur les Indiens*
- effets de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- législation liée à l'éducation de l'enfance en difficulté
- législation relative aux qualifications du personnel enseignant
- législation relative aux fautes professionnelles
- législation spécifique à la cybersécurité, à la collecte de données et à la protection de la vie privée (p. ex., *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*)
- questions entraînant des répercussions sur le droit de l'éducation.

Annexe 2

Ressources

La liste ci-dessous constitue un point de départ pour l'exploration dans le contexte du PQP :

- Banque pancanadienne de référents culturels signifiants de la francophonie
- Bienveillance et sécurité dans les écoles de l'Ontario
- *Cadre d'efficacité pour la réussite de chaque élève à l'école de langue française (M – 12) : Pour appuyer l'amélioration des écoles et la réussite des élèves*, 2013
- *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit*, 2007
- *Cadre de leadership de l'Ontario : Guide à l'intention des leaders scolaires et des leaders du système pour la mise en application du Cadre de leadership de l'Ontario*, 2013
- *Cadre de leadership de l'Ontario : Guide à l'intention des leaders scolaires et des leaders du système pour la mise en application du Plan stratégique triennal de l'Ontario contre le racisme*
- *Cadre de leadership de l'Ontario en action*, 2013
- Centre de toxicomanie et de santé mentale – CAMH
- *Commission ontarienne des droits de la personne : Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale*, 2005
- *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Guide de politiques et de ressources*, 2017
- Éducation environnementale
- *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario*
- Institut de leadership en éducation
- Législation applicable régissant l'éducation financée par les fonds publics, notamment la *Loi sur l'éducation* et la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*
- Normes de déontologie et d'exercice de la profession enseignante
- Normes de santé et de sécurité
- *Plan d'action ontarien pour l'équité en matière d'éducation*, 2017
- Plan d'action pour les jeunes noirs
- Ressources éducatives de l'Ontario (REDO)
- Santé mentale en milieu scolaire Ontario
- Stratégie d'éducation autochtone
- *Tracer son itinéraire vers la réussite. Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour les écoles de l'Ontario, Politique et programme de la maternelle à la 12^e année*, 2013

- *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario : Cadre d'orientation et d'intervention, 2009*
- *Une pédagogie sensible et adaptée à la culture – Adopter des pratiques équitables et inclusives dans les conseils scolaires de langue française en Ontario, 2021*
- *Un personnel qui se distingue! Profil d'enseignement et de leadership pour le personnel des écoles de langue française de l'Ontario – Guide d'utilisation, 2011*



**Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation
de l'enseignement en Ontario

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437-880-3000
Sans frais en Ontario (Canada et É.-U.)
1-833-966-5588
info@oeeo.ca
oeeo.ca



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/ytfr](https://www.youtube.com/oct-oeeo.ca/ytfr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct-oeeo.ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/lifr](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/lifr)



[oct-oeeo.ca/igfr](https://www.instagram.com/oct-oeeo.ca/igfr)